



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements publics

Question écrite n° 117673

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le plan de santé publique en Picardie. Une régulation nationale des dépenses de santé est indispensable dans le contexte national et international. Des économies sont nécessaires et demandées aux établissements de santé. Depuis deux ans, cette action concerne aussi les missions d'intérêt général (MIG) et les aides à la contractualisation (AC). Or la Picardie est une des régions qui a les plus mauvais indicateurs sur le plan de la santé de la population. Cette région souffre également d'une pénurie alarmante de médecins. Aussi, la colonne de rééquilibrage MIG aurait dû aussi intégrer un correctif *via* les indicateurs de santé et démographiques. La somme retenue pour la Picardie pèse plus lourd comparativement à l'Île-de-France, par exemple. À titre de comparaison, cette somme représente plus de quatorze postes d'assistants spécialistes ou l'équivalent de cinq gardes complètes dans les centres hospitaliers. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte ne plus appliquer une équation sans correctif des indicateurs de santé de la région concernée.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117673

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9730

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)